Décembre 2016

Cartographie de la répartition des assistants et conseillers de prévention au sein des Dreal concernées par la réforme territoriale



### Avant-propos

Le décret 2011-774 du 28 juin 2011 portant modification du décret 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique rénove et valorise le réseau des agents de prévention qui se décline en deux niveaux :

- les assistants de prévention (AP) qui constituent le niveau de proximité;
- les conseillers de prévention (CP) qui assurent une mission de coordination.

Leur rôle, l'organisation du réseau et la définition de leurs missions ont fait l'objet d'une note ministérielle en date du 19 avril 2012.

Par ailleurs, la commission centrale hygiène sécurité et conditions de travail (CCHSCT) du conseil supérieur de la fonction publique d'État (CSFPE) a publié en 2016 des préconisations visant à **renforcer le réseau des assistants et conseillers de prévention** des administrations de l'État, préconisations diffusées auprès des services par note du 28 septembre 2016.

# I - Observation de l'incidence de la réforme territoriale sur le réseau des assistants et conseillers de prévention des Dreal

#### A - Situation ante fusion

Le périmètre concerné par la réforme territoriale (Cf. carte infra) comporte 16 Dreal

AP et CP dans les Dreal concernées par la réforme territoriale Situation avant fusion (fin décembre 2015)



Fin 2015, la situation ante fusion pour l'ensemble de ces Dreal était la suivante :

- → 15 assistants ou conseillers de prévention en poste représentant 10 ETP (équivalent temps plein) soit une quotité moyenne de temps de travail dévolue à la mission de 67 %;
- → 1 poste vacant pour la Dreal Languedoc Roussillon.

La répartition des quotités de temps de travail dévolues à la mission d'assistant ou de conseiller de prévention dans ces services est détaillée dans le tableau ci-après :

	Effectif	Se	xe	Quotité de temps de travail dévolue à la mission d'AP ou de CP									
	AP/CP	F	Н	100,00%	90,00%	80,00%	70,00%	60,00%	50,00%	40,00%	30,00%	20,00%	ETP
Dreal Nord-Pas de Calais	1	1		1									1
Dreal Picardie	1		1	1									1
Sous total	2	1	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Dreal Alsace	1		1			1							0,8
Dreal Champagne Ardennes	1		1						1				0,5
Dreal Lorraine	1		1	1									1
Sous total	3	0	3	1	0	1	0	0	1	0	0	0	2,3
Dreal Bourgogne	1		1						1				0,5
Dreal Franche Comté	1	1				1							0,8
Sous total	2	1	1	0	0	1	0	0	1	0	0	0	1,3
Dreal Auvergne	1		1							1			0,4
Dreal Rhône Alpes	1		1	1									1
Sous total	2	0	2	1	0	0	0	0	0	1	0	0	1,4
Dreal Languedoc Roussillon	0												0
Dreal Midi Pyrénées	1		1					1					0,6
Sous total	1	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0,6
Dreal Aquitaine	1	1							1				0,5
Dreal Limousin	1	1		1									1
Dreal Poitou Charentes	1	1								1			0,4
Sous total	3	3	0	1	0	0	0	0	1	1	0	0	1,9
Dreal Basse Normandie	1	1										1	0,2
Dreal Haute Normandie	1		1								1		0,3
Sous total	2	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0,5
Total	15	6	9	5	0	2	0	1	3	2	1	1	10

#### **B** - Situation post-fusion

Au sein des nouvelles Dreal, le réseau des assistants ou conseillers de prévention a été confirmé et consolidé. Les départs naturels enregistrés ont été compensés et le poste vacant pourvu.

Fin novembre 2016, la situation *post* fusion pour l'ensemble des nouvelles Dreal est désormais la suivante :

- → 16 assistants ou conseillers de prévention en poste représentant 11,5 ETP soit une quotité moyenne de temps de travail dévolue à la mission de 72 % ;
- → aucun poste vacant.

La répartition des quotités de temps de travail dévolues à la mission d'assistant ou de conseiller de prévention dans ces nouveaux services est détaillée dans le tableau ci-après :

·	Effectif	Sexe		Quotité de temps de travail dévolue à la mission d'AP ou de CP									
Nouvelles Dreal	AP/CP	F	Н	100,00%	90,00%	80,00%	70,00%	60,00%	50,00%	40,00%	30,00%	20,00%	ETP
Hauts de France	2	1	1	2									2
Grand est	3		3	1		1			1				2,3
Bourgogne-Franche Comté	2	1	1			1			1				1,3
Auvergne-Rhône Alpes	2		2	1					1				1,5
Occitanie	2		2	2									2
Nouvelle Aquitaine	3	3		1					1	1			1,9
Normandie	2	1	1								1	1	0,5
Total	16	6	10	7	0	2	0	0	4	1	1	1	11,5

La cartographie du réseau des AP/CP des nouvelles Dreal s'établit comme suit :

## AP et CP dans les nouvelles Dreal Situation après fusion (état actualisé à fin novembre 2016)



#### **II - Conclusions**

L'observation particulière de la structuration du réseau des AP/CP de l'ensemble des nouvelles Dreal et sa comparaison avec sa situation *ante* fusion au sein de ces mêmes périmètres ne révèle pas d'impact structurel lié à la réforme territoriale.

Les postes d'AP/CP qui avaient été implicitement sanctuarisés sont tous pourvus et quelques quotités de temps ont été majorées.

Par ailleurs, en termes de fonctionnement, les AP/CP dans ces nouvelles Dreal constituent désormais des binômes ou trinômes complémentaires qui fonctionnent en réseaux pour accompagner les chefs de services dans la détermination et la mise en œuvre de leur politique locale de prévention des risques professionnels.